



Assurance invalidité collective

Protégez le revenu de vos employés pendant une absence causée par une maladie ou un accident

ADMINISTRATEUR DE RÉGIME



Assurances



Soutien aux employés

Gardez votre entreprise en santé même lorsque vos employés ne le sont pas

Nul n'est à l'abri d'une blessure ou d'une maladie, malgré tous les efforts que nous faisons pour empêcher que cela ne se produise. Lorsque ce sont vos employés qui sont touchés, l'enjeu peut être de taille pour votre entreprise. Naturellement, vous souhaitez fournir à vos employés toute l'aide dont ils ont besoin pour se rétablir, mais vous devez vous concentrer aussi sur l'essor de votre entreprise. Le régime d'assurance invalidité de RBC Assurances® peut vous aider.

Si un accident ou une maladie empêche l'un de vos employés de travailler pendant un certain temps, le régime d'assurance invalidité de RBC Assurances vous apporte le soutien financier qui vous laisse vous concentrer sur votre entreprise et permet à votre employé de se concentrer sur son rétablissement.

C'est plus fréquent qu'on pense

Un Canadien sur sept aura une invalidité et sera incapable de travailler avant l'âge de 65 ans, et un Canadien sur trois qui est en âge de travailler deviendra invalide et incapable de travailler avant 65 ans.

Source: Statistique Canada,
Table A des Commissioners Individual Disability

Invalidité de courte durée : une aide financière en cas d'imprévu

Chaque personne que vous employez est indispensable au bon déroulement des opérations courantes de votre entreprise. Si un seul de vos employés devait s'absenter en raison d'un accident ou d'une maladie, même pour une courte période, la productivité pourrait être perturbée et votre entreprise pourrait devoir assumer des coûts. Même si vous souhaitez pouvoir continuer à verser un salaire à un employé malade ou blessé, en plus de celui versé à un remplaçant, vous pourriez ne pas en avoir les moyens. Pour vous protéger, vous et vos employés, contre les difficultés financières d'une absence de courte durée, il est logique sur le plan financier d'offrir à vos employés une assurance invalidité de courte durée (ICD) dans le cadre de vos solutions d'assurance collective.

Avec un régime d'assurance ICD de RBC Assurances, vos employés reçoivent des prestations allant de 60 à 75 % de leur salaire habituel, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par semaine. Voici quelques-unes des nombreuses autres caractéristiques que présente une protection complète d'assurance invalidité de RBC Assurances :

- Au titre de l'assurance ICD résiduelle, il n'est pas nécessaire que l'employé soit totalement invalide pour satisfaire le délai de carence et avoir droit aux prestations ; un employé invalide peut travailler avec des capacités réduites sans craindre de perdre ses prestations d'invalidité.
- Si un employé est blessé, le versement des prestations peut commencer dès le 1^{er} jour de l'accident ou à partir du 15^e jour.
- Si un employé est malade, le versement des prestations peut commencer à partir du 8^e jour ou du 15^e jour.
- Les prestations sont payables pendant 15, 17 ou 26 semaines.
- L'assurance prend fin au départ à la retraite de l'employé ou lorsque celui-ci atteint l'âge de 65, 70, 75, 80 ou 85 ans, la date la plus rapprochée étant retenue.

En offrant cette couverture à vos employés, vous pourriez avoir droit à une réduction sur les primes d'assurance-emploi que vous devez payer au gouvernement fédéral.

Soins et réadaptation

Invalidité de courte durée – Recommandation de paiement

Afin de bénéficier d'une protection complète en cas d'invalidité, bon nombre d'organisations choisissent d'offrir à leurs employés une assurance invalidité de courte durée (ICD) et une assurance invalidité de longue durée (ILD). Toutefois, certaines entreprises optent pour l'assurance ILD seulement et assument elles-mêmes le risque d'invalidité de courte durée d'un employé.

Si vous choisissez cette option, vous pourriez cependant avoir besoin d'aide pour déterminer si vous devez continuer à payer un employé en invalidité de courte durée et, le cas échéant, pendant combien de temps. Avec le service Recommandation de paiement en cas d'invalidité de courte durée, RBC Assurances vous donnera les conseils dont vous avez besoin, moyennant le paiement d'un montant fixe par demande de règlement et les frais se rapportant spécifiquement à la demande de règlement chaque fois que vous utilisez le service.

Assistance attentionnée et humanisée

« Le spécialiste du Service des règlements, Invalidité, a été très serviable tout au long du processus de règlement de ma demande. Il a pris tous mes appels, a répondu rapidement à mes questions, a tenu ses promesses et a toujours été courtois. Le processus de règlement a toujours été très agréable, même lorsque je traversais une période difficile. Je n'ai jamais pensé qu'il pouvait être si facile de présenter une demande de règlement en assurance. »

— Wanita N., cliente de RBC Assurances

Invalidité de longue durée : aide financière pendant une période prolongée

Imaginez les contraintes financières que vous subiriez, vous et votre employé, si ce dernier devait s'absenter du travail pendant plusieurs mois en raison d'un accident ou d'une maladie. Dans le pire des cas, un employé pourrait ne jamais pouvoir reprendre son emploi habituel.

Vous pouvez aider vos employés à se protéger contre une telle situation au moyen d'un régime d'assurance ILD de RBC Assurances. Les prestations versées au titre de ce régime remplacent de 60 à 75 % du salaire normal d'un employé.

Caractéristiques et options

Vous pouvez mettre au point un régime d'assurance ILD de RBC Assurances adapté aux besoins particuliers de votre entreprise et de vos employés. En tant que chef de file dans l'industrie de l'assurance ILD, RBC Assurances offre des régimes d'assurance dotés de caractéristiques attrayantes. Par exemple :

- Au titre de l'assurance ILD résiduelle, il n'est pas nécessaire que l'employé soit totalement invalide pour satisfaire le délai de carence et avoir droit aux prestations ; un employé invalide peut travailler avec des capacités réduites sans craindre de perdre ses prestations d'invalidité.
- Les prestations d'assurance invalidité du conjoint de 1 000 \$ par mois, souscrites en option, sont payables pendant une période pouvant atteindre deux ans.
- Les employés peuvent transformer leur assurance ILD lorsque leur emploi prend fin.

- D'autres services de base à valeur ajoutée, comme Experts médicaux de Teladoc[‡] et le Programme d'aide aux employés, sont intégrés d'office au régime (veuillez consulter la brochure détaillée expliquant ces services).
- Les programmes de réadaptation et de retour au travail aident votre employé à reprendre le travail progressivement ou à acquérir de nouvelles aptitudes pour occuper un emploi différent.
- Le service d'aménagement du lieu de travail permet à votre employé de rester au travail ou d'être réinséré dans son emploi au moment venu.
- L'employé reçoit des prestations correspondant à un montant allant de 60 à 75 % de son salaire.
- Elles sont versées à partir du 105^e, 112^e, 119^e ou 180^e jour suivant la date du début de l'invalidité.
- La prestation maximale peut être de 1 500 \$ à 10 000 \$ par mois et être versée pendant 2, 3, 5 ou 10 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ou 70 ans.

Bien plus qu'une aide financière – RBC assurances offre des conseils de spécialistes et une foule de ressources spécialisées !

En plus de verser des prestations d'invalidité, RBC Assurances offre des conseils de spécialistes par l'intermédiaire d'une équipe interne de professionnels des demandes de règlement, d'infirmières et infirmiers, de médecins et de conseillers en réadaptation compétents et dévoués afin d'assurer l'efficacité du processus d'évaluation des demandes de règlement et d'identifier des possibilités de retour au travail. Vos employés auront également accès à un soutien inégalé en gestion de l'invalidité pour les demandes de règlement en santé mentale, au service Confiance médicale[‡] et à nos programmes de gestion de la douleur – des services qui ont pour but de les aider à obtenir le bon traitement au bon moment pour qu'ils puissent reprendre le travail et retrouver le niveau de productivité souhaité.

Les Solutions d'assurance collective de RBC Assurances offrent une gamme complète de produits visant à procurer à vos employés et à leur famille la protection qu'ils méritent et à faire de votre entreprise un lieu où il fait bon travailler.

Parlez à votre conseiller en assurance collective, communiquez avec **RBC Assurances** au 1 855 264-2174 ou visitez rbcassurances.com/assurance-collective pour en savoir plus.



Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

[‡] Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. Toutes les structures de régime sont assujetties à l'approbation de la Tarification. Certaines limites et exclusions s'appliquent. Les caractéristiques et les plafonds relatifs aux garanties peuvent varier en fonction de la taille du groupe. Il est interdit d'apporter des modifications à ce document sans obtenir au préalable notre consentement.